

VOUS ÊTES EN DIFFICULTÉS POUR PAYER VOTRE LOYER

Ne pas régler son loyer, c'est aller vers l'expulsion

Une rentrée d'argent qui se fait attendre, une lourde dépense imprévue, un accident de la vie, un déséquilibre financier peut entraîner un retard de paiement du loyer.

1^{ÈRE} DÉMARCHÉ

PRENDRE CONTACT AVEC SON BAILLEUR AFIN DE TROUVER UNE SOLUTION AMIABLE.

Le locataire en difficulté a tout intérêt à rechercher une solution amiable avec son bailleur. Ce dernier se montrera certainement plus compréhensif que s'il est mis devant le fait accompli. Il risquerait de s'inquiéter démesurément et d'engager rapidement une procédure en recouvrement à l'encontre de celui qu'il pourrait qualifier trop tôt de " mauvais payeur ". Il est possible de trouver un arrangement afin d'échelonner le règlement de cet impayé. Il est important pour le locataire de bien évaluer sa capacité de remboursement pour honorer les engagements pris. Il est possible d'obtenir un soutien dans cette démarche en contactant les services indiqués ci-dessous.

2^{ÈME} DÉMARCHÉ

PRENDRE CONTACT SI NÉCESSAIRE AVEC LES SERVICES SOCIAUX DE LA COMMUNE

Ces services sont susceptibles d'informer le locataire sur les démarches à mettre en oeuvre pour se maintenir dans son logement. Ils peuvent également lui indiquer et solliciter les dispositifs d'aides permettant de rembourser des dettes de loyer et de charges locatives.

Coordonnées des services sociaux à Jouy-le-Moutier

- Le service social départemental
du Conseil général
8 allée de Jouy
Tél. 01 30 38 28 28
- Le Centre communal d'action sociale
25 allée des Éguérêts
Tél. 01 34 43 94 40

BUREAU DU LOGEMENT

Centre communal d'action sociale

25 allée des Éguérêts - 95280 Jouy-le-Moutier

Tél. 01 34 43 94 40

logement@jouylemoutier.fr / ccas@jouylemoutier.fr

www.jouylemoutier.fr

(rubrique > solidarité > lien social > logement)

